

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 98 (1962)
Heft: 19

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

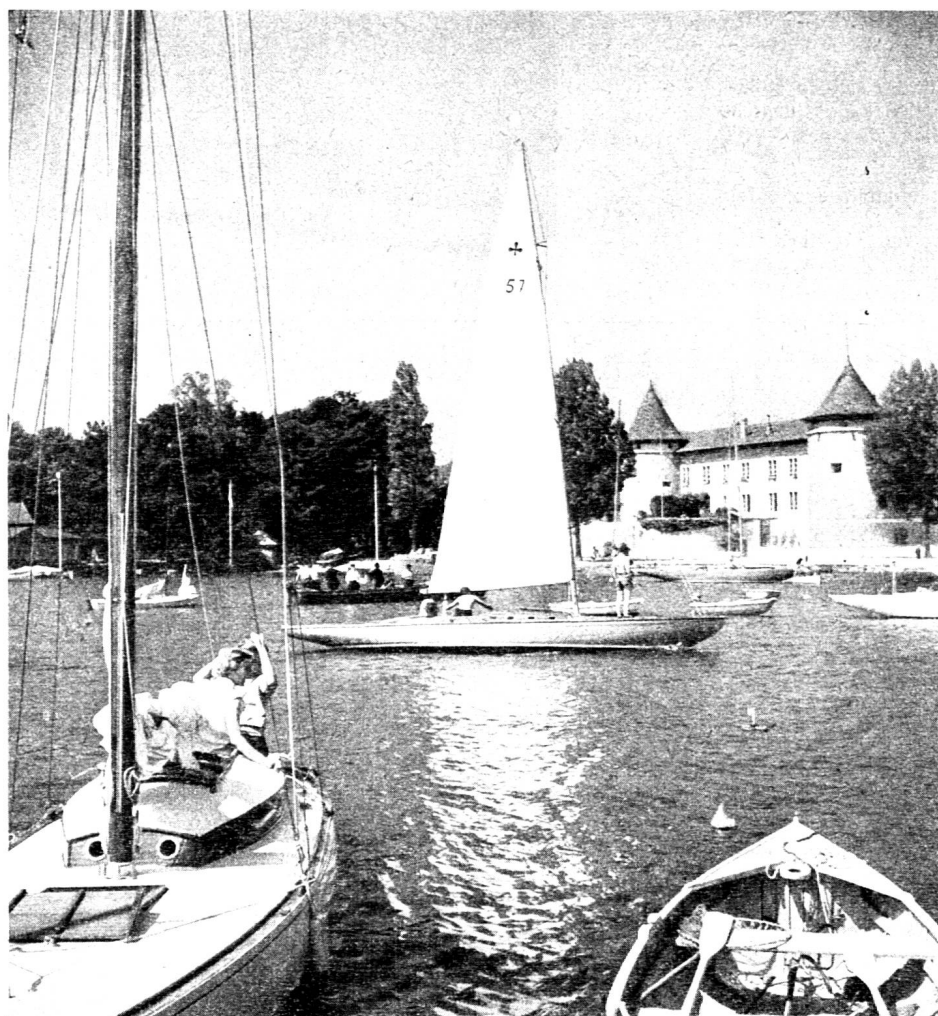
Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

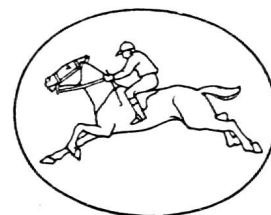
ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables : Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



Morges le port et le château

Construit vers 1290, le château est du type des châteaux savoyards de la seconde moitié du XIII^e siècle, comme celui d'Yverdon. C'est un grand rectangle, avec une tour à chaque angle, dont une un peu plus forte que les autres, est destinée à servir de dernier refuge. Les comtes de Savoie y résidèrent à plusieurs reprises. Les Suisses l'incendièrent en 1475. Relevé de ses ruines, il fut assiégé par les « chevaliers de la cuiller » en 1530. Neuf ans plus tard, le château fut réparé pour devenir la résidence du bailli. Devenu l'arsenal qu'il est encore aujourd'hui, le 2 mars 1871, lors de l'internement de l'armée de Bourbaki, il fut la proie des flammes provoquées par une explosion.



Le guide

Suisse

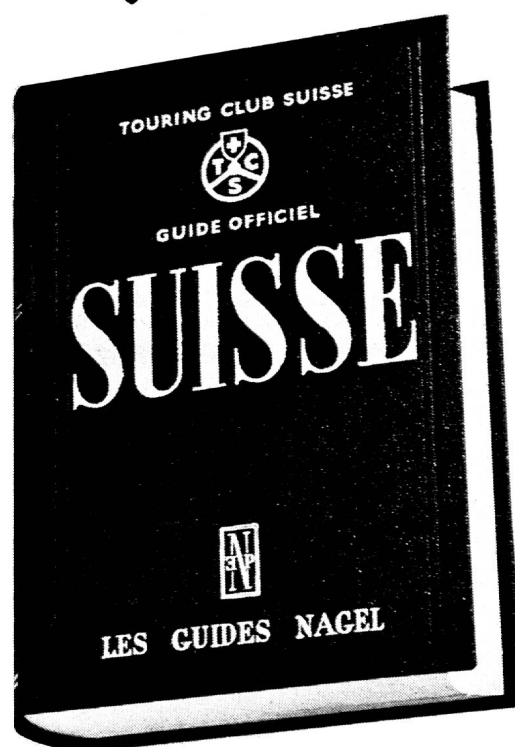
du T.C.S.

vous montre le chemin

Le plus complet et le plus sûr des guides consacrés à la Suisse. — Plus de 1000 pages, dont 80 de cartes en couleurs et de plans de villes — 160 itinéraires.

Le premier guide absolument objectif des hôtels et restaurants.

Fr. 15.50 pour les sociétaires du TCS.



Un but pour votre course d'école :

St-Cergue - La Dôle

1043 m.

1680 m.

par le chemin de fer **NYON - ST-CERGUE - MOREZ**
Nyon, tél. 9 53 37

Télesiège de la Barillette

permettant de visiter les installations de l'émetteur de télévision. (Demande à Dir. TT, Genève)

Prêts hypothécaires
Emission de bons de caisse
Dépôts d'épargne

auquel est adjointe la

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

Caisse d'Epargne Cantonale

LAUSANNE

36 agences dans le canton

garantie par l'Etat

POUR CONSTITUER DANS LES CLASSES DES

BIBLIOTHÈQUES DE TRAVAIL

Sociologues et économistes modernes reprennent le postulat essentiel de l'éducation nouvelle et affirment avec force qu'il faut « faire de l'enfant l'artisan de son propre savoir ». C'est Louis Armand, de l'Institut, qui, dans un ouvrage paru récemment, intitulé : « Plaidoyer pour l'avenir » (éditions A. Colin), déclare :

« Il faut dans une première étape que les hommes « apprennent à apprendre ». Cette phase de l'enseignement doit être à la formation continue ce qu'est l'apprentissage de la lecture à la lecture elle-même. » (Page 179).

Or, l'imprimé reste un des moyens essentiels d'apprendre. Encore faut-il posséder les outils nécessaires à cet apprentissage. Ces moyens existent, parfaitement adaptés aux divers âges de l'enfance. Ils constituent la riche collection de **brochures, établies par les pédagogues de la CEL de Cannes**, qui compte plus de cinq cents numéros illustrés, revus et corrigés par des spécialistes : une véritable encyclopédie à l'usage de la jeunesse.

La Guilde de documentation a décidé de diffuser ces précieuses publications dans nos cantons. Elle soumet à nos collègues une liste de brochures intéressantes qui pourra être complétée et centralisera toutes les commandes qu'on voudra bien adresser à **M. Morier-Genoud, Veytaux (Montreux)**, en indiquant clairement les numéros désirés. Chaque brochure coûte 1 fr. 40, plus les frais d'envoi.

Voici une première liste :

Liste de brochures de travail pour le degré moyen

HISTOIRE

- BT N° 22 : Histoire de l'écriture.
 » N° 23 : » du livre.
 » N° 27 : » de la navigation.
 » N° 45 : » des châteaux-forts.
 » N° 59 : » de la vie urbaine au Moyen Age.
 » N° 81 : » des arènes romaines.
 » N° 201 : » de Fulvius, enfant de Pompéi.
 » N° 481 : » des Vikings.
 » N° 485 : » des bâtisseurs de cathédrales.
 » N° 498 : » des pasteurs de la préhistoire.

SCIENCES

- BT N° 507-508-509 : Barbacane, grillon des champs.
 » N° 505 : L'aquarium.
 » N° 455 : Le sel.
 » N° 372 : Le hanneton.
 » N° 365 : Le chamois.
 » N° 229-230 : Protégeons les oiseaux.
 » N° 85 : La métallurgie.
 » N° 16 : Histoire du papier.

BT POUR LES TOUT PETITS

- BT N° 464 : Mamadou, le petit chasseur de la savane.
 » N° 433 : Le vent.
 » N° 386 : Bel automne.
 » N° 387 : Les santons.
 » N° 398 : Les agneaux.

GÉOGRAPHIE

- BT N° 66 : Ogni, le petit Esquimau.
 » N° 94 : Azack, le petit Esquimau.

- BT N° 231 : Le chameau.
 » N° 378 : Taro, enfant japonais.
 » N° 379 : Un trois-mâts : le « Cassard ».
 » N° 384-385 : Notre mil quotidien.
 » N° 468 : Le Rhin.

Liste de numéros pouvant être choisis comme outils de travail et groupés par centre d'étude

GÉOGRAPHIE AFRIQUE

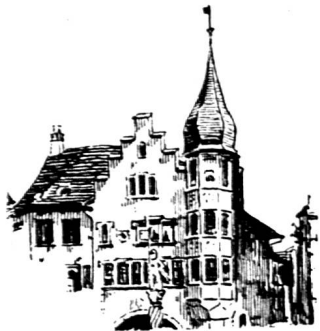
- BT N° 404 : Le Hoggar.
 » N° 384-385 : Notre mil quotidien.
 » N° 321 : Transhumance chez les Touaregs.
 » N° 277-278 : Marché en Afrique noire.
 » N° 128 : Sam, esclave noir.
 » N° 120 : Alpha, petit Noir de Guinée.

GÉOGRAPHIE DIVERS

- BT N° 510 : Voyage aux USA.
 » N° 477 : Brasilia.
 » N° 469 : Le pôle Sud.
 » N° 468 : Le Rhin.
 » N° 429-411 : Le Rhône.
 » N° 459 : L'île de la Réunion.
 » N° 457-441 : Tchen-Lo-Ming.
 » N° 427 : Naissance d'une auto.
 » N° 422 : Le Mont-Saint-Michel.
 » N° 378 : Taro, enfant japonais.
 » N° 375 : Marseille.
 » N° 346 : Bordeaux.
 » N° 328 : Canada.

Pour le prix de 1 fr. 40 l'exemplaire, les petites classes peuvent commander les « Gerbe » qui contiennent, imprimé en gros caractères, un choix de textes, écrits et illustrés par des enfants. Ces brochures permettent aux 7 et 8 ans d'exercer la lecture.

A. Chz.



Le billet du Congrès

En avais-je menti ? Le rapport, maintenant, doit être entre les mains de chacun de nos collègues. Et tout ce que j'en avais dit la semaine dernière, si cela pouvait atténuer quelque peu d'éventuelles surprises, a dû préparer, par ses promesses mêmes, une plus complète satisfaction...

Et pourtant — je m'en avise tout à coup — si quelqu'un, parmi nos collègues, n'avait pas reçu son exemplaire du rapport ? Il suffit de peu : une adresse mal imprimée, une enveloppe égarée — que sais-je ? Dans un tel cas, s'il ne convient pas de monter immédiatement sur ses grands chevaux, l'indifférence n'est pas non plus de mise. Que l'intéressé patiente quelques jours : la poste peut aussi avoir un peu de retard (les responsables de l'envoi du rapport auraient, s'ils le voulaient, certaines remarques douces-amères à nous confier sur l'esprit de service dans les... services publics !) Et si, comme sœur Anne, il ne voit toujours rien venir, qu'il prenne alors sa plume la plus cordiale pour adresser réclamation à M. Charles Ammann, rue des Bergers 7, Bienne. Satisfaction lui sera donnée sans tarder.

Quant à moi, aujourd'hui, c'est peut-être une autre satisfaction que je procure à tous en ne leur infligeant pas la lecture d'un plus long billet...

F. B.

Rapport du Congrès — Thèses

Actuellement, tous les membres de la SPR ont en main le rapport établi pour le Congrès de Bienne : Vers une école romande.

Je me permets d'engager mes collègues à lire attentivement le travail très fouillé de J. P. Rochat. Ceux qui auraient des amendements à présenter aux résolutions qui figurent aux pages 152 à 154, adjonctions, suppressions, modifications, voudront bien faire parvenir leurs propositions à notre président, Ad. Perrot, Haute-Route 18, à Bienne,

jusqu'au 8 juin

Une rencontre éventuelle du rapporteur général et des auteurs de modifications est prévue pour le samedi 16 juin, à 15 heures à Neuchâtel. Chaque motionnaire est prié d'indiquer à Ad. Perrot s'il est disposé à participer à cette séance.

VAUD

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

VAUD

Rappel

Assemblée générale extraordinaire de la SPV le 26 mai à 15 heures, grande salle de Renens.

Comité central.

Guilde du travail

Techniques Frenet

Elle organise son stage pratique dans la maison des colonies de vacances de Lausanne, aux Chevalleyres-Blonay, les 2 et 3 juin prochains.

Finances : 12 fr. à verser sur place (lit, souper du 2 juin, petit déjeuner et dîner du 3 juin, matériel).

S'inscrire auprès de M. Marcel Yersin, 63, chemin du Levant, Lausanne, avant le 30 mai.

Programme : Imprimerie, texte libre, journaux scolaires, activités artistiques, réalisation d'une Brochure de Travail (B.T.).

Correspondance interscolaire

Une classe de Bülach aimerait correspondre avec une classe de langue française.

Convierait à des élèves de classe supérieure ou du 2^e degré.

S'adresser à Marcel Yersin, Levant 63, Lausanne, qui transmettra de plus amples renseignements.

Educatrices des petits

Sortie d'été

Visite, à Genève, de l'Exposition internationale d'éducation pré-scolaire, le mercredi 6 juin.

Départ de la gare de Lausanne : 14 heures.

Rendez-vous dans le hall de la gare : 13 h 50.

Retour individuel.

Prix du billet : 9 francs.

Prière de s'inscrire auprès de S. Ogay, avenue Valmont 5, Lausanne, jusqu'au samedi 2 juin.

Matériel Montessori

Les formes de fer pour le dessin, n'étant plus fabriquées, ne sont plus livrables par le Département. Si une de nos collègues connaissait un ferblantier qui accepterait de les fabriquer à un prix raisonnable, qu'elle veuille bien nous donner son adresse.

Section de Vevey

Mercredi 30 mai, à 14 h. 15, visite de CIPAG, à Vevey. Rendez-vous devant l'entreprise. (On peut encore s'inscrire.)

Le Comité.

Groupe de dessin

Dernière réunion avant les vacances : samedi 2 juin, à Pully, au Prieuré, 15 heures.

A l'ordre du jour : communications diverses, examen de travaux d'élèves, visite de l'exposition Daumier.

Invitation cordiale à tout membre du corps enseignant. H.

L'enseignement de la lecture par la méthode analytique-synthétique

La première édition de la brochure de Mlle V. Gétaz étant épuisée, les dernières commandes ne pourront être satisfaites que lorsque la nouvelle édition aura paru. On voudra bien prendre patience jusqu'à ce moment-là.

Aimez-vous l'héraldique ?

En tout cas, vos élèves, dans leur grande majorité, l'aiment et s'y intéressent. C'est un plaisir pour eux de dessiner des écussons, des drapeaux des sceaux ou autres emblèmes.

Or voici qu'une belle occasion nous est donnée de goûter à l'art du blason : Lausanne ayant eu l'honneur d'abriter, les 28 et 29 avril, le congrès annuel de la Société suisse d'héraldique ; cela nous vaut, dans le hall supérieur de la Bibliothèque cantonale et universitaire, une exposition fort intéressante intitulée **Manuscripts Héraldiques Vaudois**.

Près de trente pièces sont exposées dans les vitrines de la bibliothèque : recueils d'armoiries, dessins, arbres généalogiques armoriés, tableaux, etc., en provenance de la BCU, des archives cantonales et lausannoises, du musée du Vieux-Vevey, de Moudon, de Morges et d'ailleurs encore. On y a joint également un lot de monnaies, chargées d'armoiries, frappées par les anciens cantons et quelques évêchés.

Cette exposition qui, je pense, peut être visitée par des classes de grands élèves, sera close lundi soir 4 juin prochain.

En outre, et pour rester dans le même sujet, il y a lieu de signaler ici la parution de deux plaquettes

dues à la plume de M. Adolphe Decollogny, père d'une de nos collègues de Montreux.

Il s'agit d'un « Guide héraldique du château de La Sarraz » et de « L'héraldique en terre vaudoise ». Si la première de ces brochures s'adresse avant tout aux visiteurs éventuels du Musée Romand, la seconde, en revanche, intéresse au premier chef le corps enseignant vaudois. Jugez-en plutôt par cet extrait du sommaire : sceaux, sculpture sur pierre et sur bois, peintures, vitraux, marques à feu, fers à bricoles !

Ces deux imprimés sont illustrés. Le « Guide » se vend à La Sarraz, et se trouvera prochainement en librairie ; quant à « L'héraldique en terre vaudoise », plaquette qui a été offerte aux congressistes cités plus haut, il en reste quelques exemplaires en mains de l'auteur, domicilié à Lausanne, chemin du Parc de Valency 11.

Et maintenant, puissiez-vous prendre plaisir et intérêt à l'héraldique, carte de visite de l'Histoire !

P. Burnet.

Postes au concours

La Tour-de-Peilz : Maître de classe supérieure. Entrée en fonctions : 1er septembre 1962. Indemnité de résidence : Fr. 800.—. Les candidats voudront bien s'annoncer à la direction des écoles.

Le Chenit : Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 20 août 1962.

Montreux : Maîtresse de travaux à l'aiguille (30 heures au minimum). Les candidates voudront bien adresser un bref curriculum vitae à la direction des écoles primaires.

Sainte-Croix : Instituteur primaire.

Valayres s/Montagny : Maîtresse de travaux à l'aiguille.

Yverdon : Maître de classe supérieure. Entrée en fonctions : 3 septembre 1962. Indemnité de résidence. Domicile imposé : Yverdon. Les candidats sont priés de prendre contact avec le directeur des écoles et voudront bien s'abstenir d'autres démarches.

Yverne : Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 27 août 1962.

GENÈVE

Soirée du 16 mai à Vernier

A l'occasion du voyage d'études à Genève de 30 normaliens belges venus en car du Hainaut — région de Charleroi — l'UIG, sur la demande de M. le professeur S. Roller, organisa avec plaisir une soirée récréative précédée d'un modeste repas. C'est évidemment VERNIER, centre vivant de l'UIG qui pouvait accueillir dignement nos jeunes hôtes d'un soir et les distraire de leurs soucis pédagogiques, à la veille même de leurs examens de fin d'études.

Grâce au savoir-faire de notre indispensable Georges Gallay, sans cesse sur la brèche, la municipalité, par l'entremise de M. Magnin, conseiller administratif de Vernier, mit généreusement la salle communale à notre disposition ; Willy, le restaurateur d'en face, nous prépara un de ces menus en 100 couverts pour un prix d'ami ; nos talentueux collègues Puhl et Hagmann nous apportèrent spontanément le concours de leurs groupes respectifs : « Le Feuillu » et « Les chanteurs du

ciel » ; enfin Mlle F. Gobet nous fit savourer quelques beaux poèmes.

A la suite des souhaits de bienvenue de notre président Journet, M. R. Rouiller, au nom de DIP, nous présenta les jeunes normaliens et leurs sympathiques professeurs MM. Burion et Manouvrier, qu'il avait pilotés à travers la Cité de Calvin, au Salève et ailleurs. M. Burion, ayant remercié toute l'assistance de son accueil chaleureux, ce fut la détente au gré des conversations et du jeu des fourchettes.

Mêlés à leurs camarades stagiaires de 3e et directeurs MM. Christe et Eigenmann, entourés des trois comités UIG au complet, les normaliens jouirent d'un spectacle de choix. Les moyens naturels « audiovisuels » furent mis au service des plus charmantes traditions folkloriques romandes évoquées par « Le Feuillu » de Pulh : « Allons danser », « Mazurka valaisanne », « La gentille batelière », « Une danse d'armaillis de Gruyère », puis en fin de soirée : « La farandole du Jeu du Feuillu » de Dalcroze, « La danse des muletiers d'Anni-

GENÈVE

viens ». Entre ces deux suites de danses, dont la grâce des mouvements se mariait au coloris des costumes, nous entendîmes une dizaine de « negro-spirituals » magnifiquement interprétés par les 8 d'Hagmann. Ainsi se déroula cette belle soirée qui nous laissera à tous le souvenir d'une rencontre fraternelle particulièrement réussie.

E. F.

La méthode Cuisenaire

Le 14 mai, une conférence de presse, présidée par M. le conseiller d'Etat Chavannes, était consacrée à la méthode Cuisenaire qui va être introduite officiellement dans les premiers degrés de l'enseignement primaire.

Cette méthode, dite aussi des « nombres en couleurs » est basée sur l'utilisation de réglettes colorées dont chacune, d'une longueur déterminée, représente un des nombres de un à dix. Les enfants apprennent très vite à connaître ces réglettes, non seulement en les voyant, mais en les touchant et ils acquièrent une connaissance sensorielle des premiers nombres, ce qui leur permet toutes sortes d'opérations variées : comparaisons, additions, soustractions, multiplications, divisions, fractions, etc., et les conduit, comme en se jouant, à l'abstraction. Si la pensée passe d'abord par les mains, le but est atteint. On pourrait penser que l'utilisation de ce matériel se limite aux tout premiers degrés de l'initiation à l'arithmétique. L'expérience prouve qu'on peut aller beaucoup plus loin et qu'on peut l'utiliser jusqu'à l'algèbre y comprise.

Il va sans dire que ces bâtonnets ne constituent pas un matériel miracle qui supprime l'effort de l'élève et surtout celui de l'enseignant. L'élève y voit un jeu passionnant ; quant à l'enseignant, il lui faut une préparation minutieuse et surtout un entraînement très poussé, s'il ne veut pas, rapidement, être dépassé par ses disciples.

Lé séance comprenait deux démonstrations données par la classe de Mme Martin (1re année) et celle de Mme Excoffier (3e année) et les assistants ont été émerveillés par l'aisance et même la virtuosité avec

lesquelles les petits démonstrateurs jonglaient avec des nombres compliqués. Non seulement l'arithmétique bénéficie de cette dextérité, mais l'expression en français y trouve des raisons de progression, car cela donne aux élèves de l'assurance et leur permet de s'exprimer avec plus de justesse.

Jusqu'ici, une vingtaine de classes de notre canton ont expérimenté la méthode, sous la surveillance de M. le professeur Roller. Au cours des prochaines années, le procédé Cuisenaire sera étendu à toutes les écoles enfantines et aux degrés 1, 2 et 3 de nos écoles.

« Actuellement, trois cours de deux jours et demi assurent la préparation de quelque quarante-cinq institutrices. Si à ce nombre on ajoute les candidates à l'enseignement enfantin récemment formées, on voit qu'en septembre prochain quatre-vingts classes travailleront avec les nombres en couleurs. »

Il faudra que les parents, désireux de suivre les travaux de leurs enfants se mettent au courant de cette méthode nouvelle pour eux. Espérons que leurs progrès seront aussi rapides que ceux de leur progéniture !

Une discussion, dirigée par MM. Jotterand et Roller, permit de préciser bien des détails.

G. W.

Syndicat de l'enseignement

Nous avons le plaisir d'annoncer notre **sortie de printemps**, fixée au jeudi 7 juin (course surprise).

Retenez cette date dès aujourd'hui.

Le comité.

L'Association des séjours de vacances pour jeunes gens et jeunes filles cherche pour ses maisons des Mayens de Sion et Morgins

un directeur et une directrice, ou deux couples expérimentés

ainsi que des moniteurs et monitrices, du 9 juillet au 18 août, soit 6 semaines (éventuellement 3 semaines).

S'adresser au secrétariat de l'Association, 10, rue du Perron. Tél. (022) 24 83 80.

NEUCHÂTEL

Aux hésitants

A ceux qui recevront ce No de l'« Educateur » le 25 mai, il est encore temps de dire : « Ne manquez pas de prendre part à l'assemblée trisannuelle de la SPN ». C'est l'occasion de revoir collègues et amis, d'affirmer votre solidarité, d'exprimer votre gratitude à ceux qui défendent vos intérêts. (Voir convocation parue dans l'« Educateur » du 18 mai.)

W. G.

Bienvenue

cordiale à Madame Annie Cachelin, institutrice à Corcelles, qui vient d'entrer dans la société.

W. G.

Règlement d'application

Le règlement d'application de la loi sur nos traitements va être discuté puis adopté par le Conseil d'Etat. Au préalable, M. Clottu a bien voulu recevoir au Château les représentants des corps enseignants. L'entrevue, au cours de laquelle nous avons pu présenter nos

desiderata, dura quatre heures. M. le chef du Département la présida avec cette charmante courtoisie qui donne un véritable agrément à la discussion. Il était accompagné de son premier secrétaire, M. Bille, toujours remarquablement documenté.

C'est ainsi que nous avons pu exposer librement nos requêtes concernant :

- l'équivalence des traitements pour les titulaires du brevet spécial A qu'ils enseignent à l'école secondaire inférieure ou au degré supérieur primaire ;
- l'extension du régime de la leçon de 45 minutes à l'école primaire ;
- la gratification d'un double traitement mensuel après 25 comme après 40 ans de services ;
- l'avancement de 40 à 35 ans de services pour l'octroi de la seconde gratification (demande des secondaires qui s'appliquerait aussi aux primaires) ;
- le versement d'un traitement intégral pendant trois mois au moment du départ, douze mois en cas d'invalidité, six mois au décès ;
- le maintien de la haute-paie durant un an en cas de congé ;

NEUCHÂTEL

- la remise du cadeau de l'Etat au moment du départ plutôt que simultanément avec la gratification remise après 35 ans de services.
- etc.

Bien entendu, aucune promesse formelle n'a pu nous être faite, puisque chaque article devra recevoir l'approbation du gouvernement. Mais nous avons lieu de beaucoup espérer.

W. G.

JURA

BERNOIS

Société pédagogique jurassienne

Comité central

Assemblée préalable le mercredi 30 mai 1962, à 14 h. 15, au restaurant Terminus, à Delémont.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal.
2. Questions figurant à l'ordre du jour de l'assemblée des délégués de la SIB, du 6 juin 1962.

Cet ordre du jour a paru dans « L'Ecole bernoise » du 12 mai. Les rapports annuels, avec une seconde convocation, sont publiés dans le No du 26 mai de cet organe. Prière de s'en munir.

Comité central SPJ : Haegeli, président.

Sont convoqués : Comité central SPJ ; délégués des sections jurassiennes à la SIB ; présidents des sections jurassiennes SIB ; bureau de l'assemblée des délégués ; M. A. Berberat, inspecteur ; le secrétaire central ; les instituteurs-députés ; le président du comité cantonal ; le rédacteur de « L'Ecole bernoise » ; les membres jurassiens du comité cantonal.

Remboursement des frais de déplacement :

Par la SIB : bureau de l'assemblée des délégués ; le secrétaire central ; le rédacteur de « L'Ecole bernoise » ; les membres jurassiens du comité cantonal ; le président du comité cantonal ; les instituteurs-députés ; M. A. Berberat, inspecteur.

Par les sections : les présidents et les délégués.

Par la SPJ : les membres du comité.

DE TOUT

ETC.

Société suisse des maîtres de gymnastique

Cours pour le corps enseignant

Ces cours, confiés à la Société suisse des maîtres de gymnastique par le Département militaire fédéral, permettent au corps enseignant de se perfectionner et de se renouveler dans le domaine de l'éducation physique scolaire. Un programme de travail varié et bien équilibré garantit à tous des journées riches en enseignement et en détente. Des théories diverses touchant aux problèmes de l'éducation et de la pédagogie s'intercalent entre les leçons pratiques.

Organisation des cours :

- Cours d'athlétisme et de volleyball du 16 au 19 juillet. Lieu du cours : Porrentruy. Organisateur : J. Cuany, Orbe.
- Cours pour l'enseignement de la natation et étude du basketball, du 16 au 21 juillet, pour la Suisse romande. Lieu du cours : Martigny. Organisateur : C. Bucher, Lausanne.
- Cours pour l'enseignement de la natation et étude du volleyball, du 16 au 21 juillet, pour la Suisse allemande. Lieu du cours : St-Gall. Organisateur : H. Würmli, St-Gall.
- Cours pour l'enseignement de la gymnastique féminine aux IIe et IIIe degrés, course d'orientation, du 16 au 21 juillet. Lieu du cours : Andeer. Organisateur : K. Joos, Uster.

- Cours pour sœurs et institutrices du 17 au 21 juillet (entrée au cours le 16 juillet au soir). Programme : matière des IIe et IIIe degrés, gymnastique féminine, volleyball.

Lieu du cours : Menzingen. Organisatrice : Sœur Merk, Menzingen.

- Cours pour l'enseignement de la gymnastique féminine aux IIe et IIIe degrés en insistant sur la course d'orientation, 16 au 21 juillet.

Lieu du cours : Langenthal. Organisateur : H. Futter, Zurich.

- Cours de perfectionnement pour les maîtres de gymnastique. Programme : basketball et natation. 23 au 27 juillet.

Lieu du cours : Lausanne. Organisateur : Dr E. Strupler, Zurich.

- Cours pour l'enseignement de la gymnastique dans des conditions peu favorables du 30 juillet au 4 août. Lieu du cours : Schwyz. Organisateur : J. Beeri, Zollikofen.

- Cours pour l'enseignement de la gymnastique dans des régions montagneuses, excursions, vie sous tente, du 30 juillet au 4 août.

Lieu du cours : Arolla. Organisateur : N. Yersin, Lausanne.

- Cours pour l'enseignement de la gymnastique aux IIIe et IVe degrés du 23 juillet au 4 août. Ce cours est destiné aux maîtresses et maîtres de gymnastique. Programme : la gymnastique comme moyen d'expression, engins, athlétisme et jeux.

Lieu du cours : Zoug. Organisateur : E. Burger, Aarau.

(A suivre.)



Cabane-Restaurant de Barberine

s/Châtelard-Valais Tél. (026) 6 71 44 ou 6 58 56

Lac de Barberine, ravissant but d'excursions pour les écoles. Soupe - dortoirs, sommiers métalliques avec matelas et couvertures. Café au lait ou chocolat le matin, Fr. 3.50 par élève. Prix spéciaux pour sociétés ; restauration. Chambre et pension à prix modérés. Montée en funiculaire et de là à 1 h. 15 de Barberine. Bateaux à disposition.

Se recommande EDOUARD GROSS, propr.

foga

Comptoir de Neuchâtel

23 mai - 3 juin

Les membres du corps enseignant et les élèves sont invités à participer au grand **concours touristique gratuit** organisé dans les halles. — 1er prix : 1 voiture ; 2e prix : 1 voyage à Rome.

POUR GRANDS ET PETITS
un

choix étonnant de courses

par les Chemins de fer veveysans

Vevey - Châtel-St-Denis

Vevey - Blonay - Chamby

Vevey - Les Pléiades (1400 m.)

Demandez le dépliant avec carte
et 8 projets de courses

Bretaye-sur-Villars

1800-2200 m.

vous offre :

Un panorama magnifique sur les Alpes françaises, valaisannes, vaudoises et la plaine du Rhône. De belles excursions et promenades au Chamossaire, Petit Chamossaire et Lac des Chavonnes. Un jardin alpin et parc à bouquetins. Restaurants des Bouquetins et du Col de Bretaye.

Télesièges des Chavonnes et du Chamossaire.
Chemin de fer Bex-Villars-Bretaye.

Membres du corps enseignant, vos élèves trouveront à

Bellerive-Plage

Lausanne

L'heure de plaisir...

La journée de soleil...

Des vacances profitables...

Conditions spéciales

faites aux élèves accompagnés de l'instituteur

Visitez les pittoresques

Gorges du Taubenloch

à BIENNE

Trolleybus Gare No 1 ou Frinvilier CFF

Les Horizons Bleus

SIGNAL DE BOUGY - Tél. 76 52 00

Edouard Strange, propr.

TOUR DE GOURZE Altitude 930 m.

Course classique, belvédère idéal sur le lac Léman et les Alpes, accès facile par les gares de Grandvaux, Puidoux ou Cully : une heure de marche agréable pour les deux premières gares et une heure et quart par Cully (un peu plus pénible). Restaurant au sommet ; soupe, thé, café (prix spéciaux pour les écoles) ; limonade, vin, etc. Restauration chaude et froide.

Se recommande : Mme Vve A. BANDERET.

Téléphone sous Tour de Gourze 4 22 09. Poste de Rieux s/Cully

Lits Primex

Toute la literie pour adultes et enfants

Ameublement bébés

Voitures d'enfants

Servette 75

GENÈVE

Tél. (022) 33 85 20

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

*Le Royaume-Uni
ratifie la Convention
contre la discrimination
dans l'enseignement*

Le Royaume-Uni vient de ratifier la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement qui avait été, adoptée, en décembre 1960, par la 11^e session de la Conférence générale de l'Unesco.

L'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris a, en effet, informé le directeur général par interim de l'Unesco que les instruments de ratification avaient été déposés au Foreign Office, au nom du gouvernement britannique, par Lord Home, secrétaire aux affaires étrangères.

Trois pays déjà — la France, Israël et la République Centrafricaine — avaient ratifié ou accepté la Convention, qui entrera en vigueur le 22 mai 1962.

Cette Convention découle de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui affirme le principe de la non-discrimination et proclame le droit de toute personne à l'éducation. Il est précisé que le terme « discrimination » se rapporte à toute distinction « fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la condition économique ou la naissance ». Par ailleurs, le mot « enseignement » est entendu « dans ses divers types et ses différents degrés », et recouvre aussi bien « l'accès à l'enseignement, son niveau et sa qualité » que « les conditions dans lesquelles il est dispensé ».

Un article précise toutefois que ne sont pas considérés comme discriminatoires la création ou le maintien d'établissements scolaires séparés pour les élèves des deux sexes, de systèmes ou

8 × 3 OU 3 × 8

Le chœur parlé des gosses m'accueille dès le portail du préau, il s'amplifie quand je passe sous les fenêtres, il s'éteint ensuite, pour renaître quand je longe le corridor du premier étage. Il éclate avec force, scandé par vingt-cinq poitrines convaincues quand, ayant frappé vainement, j'ouvre la porte de la salle...

Huit fois un huit — huit fois deux seize — huit fois trois...

La leçon terminée, les écoliers sortis (ces braves enfants de la campagne qui donnent tous la main au maître et au visiteur, en les regardant bien dans les yeux) je vais droit au but :

— Vos exercices lacuneux témoignent d'un choix judicieux, vous n'oubliez pas de les truffer de zéros, nombre trop oublié dans les calculs élémentaires d'arithmétique ; les problèmes d'application sont tirés du milieu local. Tout ça c'est bien !

Mais par contre, pourquoi ne suivez-vous pas les conseils de l'Ecole normale quant au livret ? Pourquoi retournez-vous l'ordre des facteurs ? Ce que j'ai entendu, ce n'est pas le livret du huit, mais ceux du un, du deux, du trois... avec huit comme multiplicateur.

— Ça revient au même !

— Etant donné la réversibilité des termes de la multiplication, chez de plus grands élèves, ça reviendrait au même. Mais chez ces petits qui commencent l'étude du livret, non ! Les enfants doivent sentir que le multiplicande représente des quantités réelles, un groupe de francs, de litres ; et que le premier facteur, comme son nom l'indique, multiplie par un, par deux, par trois ces « choses ».

2 fois 8 personnes, 3 fois 8 personnes, voilà le livret du huit !

Si pour des raisons de disposition, vous devez intervertir ces termes, vous aurez obligatoirement, dans ces débuts de l'enseignement de la multiplication : au lieu de 2 fois 8, 8 *multiplié* par 2 et non 8 fois 2.

Si les enfants se pénétraient bien du sens profond du livret, ils ne multiplieraient pas, comme ils le font trop souvent, des francs par des litres. Des travaux scientifiques, ceux d'Aebli en particulier, ont montré que les difficultés mathématiques auxquelles se heurtent les gymnasiens avaient souvent pour origine des fautes didactiques de l'enseignement élémentaire de l'arithmétique.

C'est pourquoi il nous faut veiller tout spécialement à ces petites questions méthodologiques.

A. Ischer.

d'établissements spéciaux pour des motifs d'ordre religieux ou linguistique, enfin d'écoles privées s'ajoutant aux possibilités d'enseignement offertes par les pouvoirs publics.

Les Etats qui sont parties à la Convention s'engagent à abroger toute disposition législative ou administrative comportant une discrimination et, en particulier, à accorder aux étrangers les mêmes droits scolaires qu'aux nationaux. D'au-

tre part, ils s'engagent à rendre obligatoire et gratuit l'enseignement primaire, à généraliser et rendre accessible à tous l'enseignement secondaire, et, « en fonction des capacités de chacun », l'enseignement supérieur. Au surplus, ils s'engagent à « encourager et intensifier par des méthodes appropriées l'éducation des personnes qui n'ont pas reçu d'instruction primaire ou qui ne l'ont pas reçue jusqu'à son terme ».

Le Pacte fédéral de 1291

et le serment du Grutli



Il y a un siècle environ que le Pacte fédéral de 1291 a été ramené au jour par les soins de quelques historiens suisses. Depuis un temps immémorial, il avait été oublié, semble-t-il, dans les archives de Schwyz. On sait quelle vive lumière ce document capital a projetée sur les origines politiques de notre pays ; mais en a-t-il pleinement résolu le problème ? Il est permis d'en douter, puisque, aux termes mêmes de cette charte, l'alliance perpétuelle des premiers Confédérés eut une préhistoire et que le Pacte eut un antécédent. Il se donne en effet pour le renouvellement d'une ancienne alliance : « antiqua Confoederatio ».

Disons-le d'emblée, on est très peu renseigné sur ce point-là, et il n'y a guère de chances qu'on en apprenne davantage un jour. Mais, ce qui importe ici, c'est que de l'ancienne à la nouvelle Confédération s'affirme une même volonté de solidarité dans l'action, de fidélité entière aux engagements réciproques contractés par les Confédérés en complète égalité de droits.

Si le vénérable parchemin de 1291 n'a probablement jamais quitté Schwyz, et si l'on n'en connaît aucune copie, des traductions en langue vulgaire, c'est-à-dire en moyen haut-allemand suisse, en ont été faites. Mais les auteurs du Pacte sont restés inconnus comme le lieu où il fut juré, ce qui était contre les usages du temps. Ces points-là ont donc été volontairement voilés, semble-t-il. De même sont ignorés les témoins probables de l'événement. On connaît bien les noms de plusieurs des notables des trois vallées à cette époque, mais on ne saurait les désigner sans autre comme les ouvriers de la première heure dans la fondation de nos libertés.

Le texte du Pacte mentionne tout d'abord le pays d'Uri, mais, au pied du parchemin, c'est le sceau de Schwyz qui figurait en premier. Nous disons figurait, car le sceau a disparu sans qu'on sache comment ni quand. Le sceau d'Uri vient ensuite, puis celui de Nidwald, tous deux avec leurs armes : le taureau et la clef bien frappés.

Le sceau du Nidwald porte en surimpression postérieure : « et Vallis superioris » (Obwald). Par le texte même du document on sait que seul le Nidwald a pris part à la conclusion du Pacte. L'Obwald n'y a adhéré que plus tard, en des circonstances non parfaitement élucidées, et n'a pu légitimer cette adhésion que par la surimpression ci-dessus indiquée.

Quant au rédacteur du Pacte, selon toute vraisemblance, ce fut un ecclésiastique mis au fait de l'événement. Seuls ou à peu près, les clercs possédaient alors le latin et l'art de la calligraphie. De ce fait les contractants qui, dans le texte, se nomment eux-mêmes « conjurati », ne le comprenaient sans doute pas. S'ils ont employé ce terme, qui peut signifier « compagnons du serment, cojureurs », et non pas nécessairement conjurés au sens actuel, c'est qu'ils formaient probablement une association politique secrète, telle qu'il y en eut plusieurs en ce temps-là.

Cela ferait comprendre le silence complet qui, pendant des siècles, a entouré l'existence du Pacte. C'est de nos jours seulement qu'il a été considéré comme l'acte originel de l'alliance des premiers Confédérés. Même dans la grave crise de 1813 à 1815, quand les Cantons primitifs renouvelèrent leur alliance, jamais ils ne l'ont mentionné dans leurs délibérations, se référant toujours au Pacte de Brunnen de 1315.

Ignoré ainsi du peuple suisse, le parchemin de 1291 ne devait prendre la place d'honneur qu'il occupe aujourd'hui qu'à l'occasion des fêtes de son sixième centenaire, qui furent grandioses, le 1er août 1891. Depuis lors, le Pacte, avec tout ce qu'il représente dans la genèse de la Suisse, a pénétré dans l'enseignement, et par là même dans l'esprit populaire suisse.

Notre première charte nationale ne s'étend guère sur les motifs qui ont amené sa conclusion. La « malice des temps » (c'est-à-dire leur gravité) n'est cependant pas seule invoquée par les Confédérés pour marquer la nécessité de leur alliance défensive. Ils déclarent, en effet, qu'afin de mieux se protéger et se maintenir dans leur intégrité et leurs biens, il est opportun de confirmer d'anciens engagements « dans un état de tranquillité et de paix », et qu'ils renouvellent par le présent acte « l'ancienne Confédération conclue aussi sous serment ».

* * *

Un coup d'œil sur le contexte historique de notre sujet pourra aussi l'éclairer.

Ouverte entre l'Italie et l'Allemagne depuis 1230 environ, la route du St-Gothard avait conféré au pays d'Uri, du point de vue économique, une position privilégiée parmi ses voisins. Mais il était sous la dépendance de l'abbaye des Dames (Fraumünster) de Zurich, qui possédait l'immunité impériale, c'est-à-dire une large autonomie.

L'autorité impériale, sur les terres du pays d'Uri, était aux mains d'un avoué (Reichsvogt), Rodolphe de Habsbourg, dit l'Ancien, à qui l'empereur Frédéric II avait hypothéqué cette charge, en 1218. Mais le prince impérial Henri, qui exerçait au nom de son père le pouvoir au nord des Alpes, racheta cette hypothèque en 1231 et bientôt après octroya aux gens d'Uri une charte d'immédiateté impériale, les plaçant ainsi sous son autorité directe et son expresse protection. Par là, les Uranais jouissaient d'une autonomie précieuse en tout ce qui ne touchait pas les droits seigneuriaux de l'abbaye des Dames.

De son côté, Schwyz était soumis à un autre Habsbourg du même nom, Rodolphe, dit le Taciturne, en sa qualité de landgrave ou plus haut seigneur du comté qui englobait Schwyz, c'est-à-dire le Zürichgau. Fils et héritier de Rodolphe l'Ancien, il avait en propre des possessions étendues dans la contrée environnante, et cette forte position l'incita sans doute, en 1240, à ne pas reconnaître la charte d'immédiateté impériale.

Chacun devait donc veiller à sa propre sécurité : l'esprit de résistance était universel, se traduisant par des coups de main clandestins. Et l'Eglise elle-même était ébranlée par l'effondrement de l'Empire. Le grand interrègne allait bientôt porter à son comble ce désordre universel.

C'est à ce moment qu'un troisième Rodolphe de Habsbourg, le futur empereur, apparaît sur la scène de cette histoire. A deux reprises, on l'a chargé d'un arbitrage dans le pays d'Uri, ce qui parle en sa faveur. Petit-fils de Rodolphe l'Ancien, neveu du Taciturne, il est déjà un puissant seigneur. Il profite de l'anarchie régnante pour étendre « par tous les moyens justes et injustes » (W. Oechsli) ses possessions et ses revenus déjà considérables. Il construit ainsi les assises de sa future souveraineté en Allemagne. Son élection au trône impérial, en 1273, inaugure enfin le rétablissement de l'ordre et du droit dans l'Empire. C'est à cette tâche gigantesque que Rodolphe s'attache dès lors, sans oublier l'agrandissement des possessions de sa maison.

Au moment de sa mort, qui survint à la mi-juillet 1291, l'Allemagne se rétablissait des maux du grand interrègne, et l'on comprend par là l'allusion à cet « état de paix et de tranquillité » que nous avons notée dans le texte du Pacte de 1291. S'il se réfère tout d'abord à la « malice des temps », c'est que la compétition des grands seigneurs au sujet du trône d'Allemagne recommença aussitôt après la mort de Rodolphe I^{er}. Le spectre d'une nouvelle époque d'anarchie surgissait à l'horizon politique, car vingt ans ne s'étaient pas encore écoulés depuis la fin de l'interrègne, et les souvenirs si douloureux qu'il avait laissés hantaient toutes les mémoires.

On a vu plus haut que le Pacte se donne expressément pour le renouvellement d'une ancienne Confédération, dont on ne sait rien par ailleurs. Les historiens qui se sont penchés sur cette énigme se sont demandé si cette ancienne alliance des Waldstaetten n'avait pas été de leur part un réflexe défensif au cours des événements que nous venons de rappeler, c'est-à-dire pendant la complète anarchie du grand interrègne. Hypothèse assez plausible pour qu'on l'ait soutenue ici ou là. En vérité on ne saurait juger exactement de la période des origines suisses sans tenir un certain compte de ces faits, même s'ils nous échappent dans le détail. La volonté inspiratrice du Pacte de 1291 a ranimé chez les Confédérés une idée profondément enracinée en eux : celle de leur libération de toute tyrannie seigneuriale, en respectant le droit impérial. Du point de vue suisse, le sens de ce moment de notre histoire est là tout entier.

On a aussi tenté de rapporter aux mêmes temps troublés l'origine du complexe de récits traditionnels relatifs à Guillaume Tell, au soulèvement populaire contre les baillis oppresseurs et au serment du Grutli. Mais rien de valable n'a pu être allégué pour soutenir ces vues, si l'on en excepte ce dernier point, que l'histoire n'a pas répudié aussi nettement que les autres dans sa critique. Il peut donc n'être pas sans intérêt de relever les éléments positifs de la question, en toute objectivité mais sans rigueur systématique.

C'est au *Livre Blanc* de Sarnen* que remonte la plus ancienne forme écrite de l'ensemble des récits traditionnels en cause, et par là même celui du serment du Grutli. Parlant de la résolution des hommes des vallées de résister aux violences des seigneurs, le texte du *Livre Blanc* précise : « Quand ils voulaient prendre

quelque résolution, ils se rendaient de nuit près du Mythenstein**, dans un endroit appelé Rüdli. Ils délibéraient ensemble et chacun y amenait les gens à qui il pouvait se fier ; et ils agirent ainsi assez longtemps toujours en secret et on ne se rassemblait alors nulle part ailleurs qu'au Rüdli. »

Ce texte a passé du *Livre Blanc* en diverses chroniques. Le Glaronnais Egide Tschudy (1505-1572) a repris l'ensemble des récits traditionnels dans sa *Chronique suisse* en les revêtant de détails de son cru habilement arrangés. Mais c'est vers la fin du XVIII^e siècle que, dans la monumentale *Histoire suisse* du Schaffhousois Jean de Muller, le récit du serment du Grutli prend tout son relief et son accent épique. De cette source il s'est largement épanché en Suisse et en Europe pendant un siècle et plus, et c'est là que Schiller a puisé l'inspiration de son chef-d'œuvre.

La tradition du serment du Grutli est nécessairement antérieure au texte du *Livre Blanc*, et ses origines ne peuvent être qu'orales. Il faudrait sans cela admettre que son auteur l'a imaginé de toutes pièces, ce qui paraît exclu. De toute évidence, le scribe de Sarnen s'est inspiré de récits populaires transmis oralement. Ces anciens souvenirs collectifs ne peuvent avoir l'exactitude d'une relation fondée sur des faits documentaires. Ce sont les événements spectaculaires, dramatiques qui en sont l'objet, et non pas les faits politiques. Parfois, ils sont imprécis et manquent de suite ; mais la réalité historique profonde s'y découvre pourtant, en dépit des traits fantaisistes dont les âges successifs les ont ornés. C'est cette réalité qui a ému l'âme populaire.

* * *

Le Pacte de 1291 ne dit rien de ses origines, mais quand il évoque « l'ancienne Confédération », que les hommes des trois vallées veulent renouveler à perpétuité, une réflexion s'impose à l'esprit. Pour s'engager ainsi sans réserve et réciproquement « par un accord unanime », les chefs du peuple avaient dû se voir, se retrouver en des rencontres concertées. Non pas sur les places publiques, ni dans quelque auberge en vue, mais en un lieu sûr, loin des chemins battus, pourtant assez central et d'un accès aisé. Quand les auteurs de l'alliance se nomment eux-mêmes « conjurati », n'ont-ils pas ainsi marqué le caractère secret de leur entreprise ?

Au tournant du lac d'Uri, sur les pentes inférieures des montagnes qui l'enserrent, on chercherait en vain un autre lieu que le Grutli pour présenter les avantages énumérés ci-dessus. La belle prairie que, de nos jours, visitent tant de touristes et d'écoliers, était alors une complète solitude naturelle, un « essert », son nom le dit, gagné sur la forêt riveraine par de lointains aïeux, là où s'adoucit l'escarpement du rivage. Elle est loin de tout lieu habité et cependant au point de jonction des trois petits pays, donc au cœur même de la région centrale de Brunnen, qui n'est distant que d'un kilomètre et demi par le lac. En venant du Nidwald, on franchit un petit col quelques centaines de mètres plus haut ; on passe à Seelisberg, qui est uranais, puis,

* Ce document est un recueil officiel du XV^e siècle, qui renferme des copies de divers actes de droit public, ainsi qu'une courte chronique des origines de la Confédération suisse.

** Cette singulière aiguille rocheuse qui émerge du lac au tournant du rivage a été dédiée, en 1859, au poète Frédéric Schiller, dont elle a reçu le nom en reconnaissance pour son chef-d'œuvre *Wilhelm Tell*.

sous le couvert de la forêt escarpée, on descend au Grutli en une demi-heure. De Fluelen on n'y arrivait alors que par le lac, comme de Brunnen, mais par une assez longue traversée. Dans ce beau pays si mouvementé, quel lieu aurait pu être naturellement plus favorable à de secrètes entrevues ?

Les considérations qui précèdent nous ont amenés à deux points bien établis. Le premier est d'ordre historique ; il ressort du texte même du Pacte d'alliance de 1291 et met en lumière le fait que des confédérations (dans le sens de ce temps) ont été conclues sous serment, et clandestinement, selon toute probabilité. Le second est de nature géographique. Il montre clairement à quel point le Grutli était propre à de secrètes rencontres entre gens d'Uri, Schwyz et Unterwald. Il est donc bien permis de tenir pour très vraisemblable le récit du *Livre Blanc*, si authentique de ton, touchant le serment du Grutli.

Dans l'hypothèse où le Pacte a été concerté par les conjurés du Grutli, il serait donc postérieur à leurs engagements secrets qui y auraient trouvé leur teneur juridique. Mais il faut renoncer à dater le serment de manière plus précise. Un récit historique transmis oralement ne peut prétendre à l'exactitude chronologique d'une page d'histoire critique ; car aux yeux de ceux qui se le transmettent d'âge en âge les dates n'ont guère d'importance. Ce sont les faits dramatiques qui surtout les intéressent. Pour cette seule raison déjà, il n'est pas question d'attribuer à de telles traditions une parfaite historicité ; mais on peut cependant leur recon-

naître un haut degré de vraisemblance. Que cela nous suffise donc quant au récit traditionnel du serment du Grutli dans sa forme primitive du *Livre Blanc*.

Au surplus, la continuité de cette tradition parle aussi en sa faveur. Le récit nordique auquel on aime parfois à la comparer présente non seulement des différences sensibles avec elle, mais il est resté enfoui pendant des siècles dans une chronique d'où les savants l'ont extrait assez récemment. Il n'a jamais inspiré la moindre littérature, comme l'a fait la figure de Tell, et personne n'a établi, que l'on sache, par quel chemin ce récit serait parvenu chez nous. Mais nous ne parlons ici que du serment du Grutli exclusivement. Sa vérité intrinsèque, telle que nous avons essayé de la dégager lui a conféré une valeur d'évidence aux yeux du peuple suisse, qui s'y est attaché. Il le considère comme une page authentique et éclatante de son histoire et l'a célébré avec ferveur d'un bout à l'autre du pays.

A ses yeux, le serment des premiers Confédérés a été l'acte créateur de la Suisse.

Pour ceux qui rejettent tout ce qui ne leur paraît pas scientifiquement établi, cette page a perdu tout crédit historique, et par là toute valeur autre que poétique. Mais, pour le grand nombre de ceux qui restent d'instinct fidèles au culte du passé national, la prairie du Grutli sera toujours vénérée comme le haut lieu de notre histoire et le serment des premiers Confédérés comme l'acte créateur de la Suisse.

E. Kupfer.

L'AEDE tient ses assises à Delémont

L'Ecole normale vient d'accueillir en ses murs une cinquantaine de membres de l'AEDE. Que signifient ces initiales ? Il s'agit de l'Association européenne des Enseignants. Jeune encore (elle a été fondée en 1958), cette association groupe les enseignants de tous les degrés qui désirent travailler, dans la mesure de leurs possibilités, au rapprochement des peuples, et cela sous l'égide de la Communauté de l'Europe. En d'autres termes, en même temps que six pays (et davantage, bientôt) se sont associés pour réaliser une nouvelle Europe, économique et politique, des enseignants estiment qu'il est de leur devoir de préparer les esprits à cette intégration. Ainsi se sont trouvés groupés dans l'Association, depuis 1958, quelque 20 000 personnes des six pays mentionnés. La Suisse a suivi le mouvement et déjà des noyaux d'enthousiastes ou simplement de convaincus existent çà et là dans notre pays, Suisse romande et Tessin particulièrement. C'est la section suisse de l'AEDE qui tenait à Delémont ses assises, les 16, 17 et 18 avril dernier. Elle était entourée de délégués étrangers, français, belges, allemands et italiens.

M. V. Moine, directeur de l'Instruction publique et président d'honneur du congrès, sut parler avec réalisme de l'Europe future, montrant qu'il faut s'attacher à cet espoir. Loin d'être un cocktail des nations, elle sera plutôt un ensemble qui respectera les individualités.

Passer quelques jours à l'Ecole normale de Delémont, cela signifiait pour ces visiteurs aborder un programme d'information dans le domaine qui les occupe et que nous avons précisé. A cet effet, trois causeries leur ont été présentées. M. F. Schaller, professeur à

l'Université de Berne, parla des problèmes sociaux qui se posent à la Suisse, à l'heure de l'Europe. M. A. Denis, professeur au Gymnase de Porrentruy, étudia, pour les pays du Marché commun, la situation démographique, s'appuyant sur des schémas et des diagrammes dont il sut rendre les traits explicites. M. J.-P. Pellaton, enfin, professeur à l'Ecole normale de Delémont, essaya de confronter « Suisse romande et culture française ». Un film, une causerie de M. A. Lasserre, de Lausanne, secrétaire suisse, une présentation de Mlle Ruffy, de Lausanne, sur la Journée mondiale de l'Enfance, complétaient cette première partie du programme.

En une deuxième partie, imbriquée d'ailleurs dans l'horaire de ces trois journées, les délégués ont pu prendre connaissance de l'activité de l'Ecole normale. Que ce soit sur le plan de l'allemand, du chant, du dessin, de l'Ecole d'application, de l'école froebelienne, de la correspondance interscolaire ou encore sur celui des méthodes modernes de reproduction pratique de textes ou de leur présentation, les hôtes de Delémont ont pu apprécier le travail varié, vivant et à la page qui se fait dans la maison. Empressons-nous de dire qu'ils n'ont pas manqué d'exprimer leur satisfaction, leur surprise souvent, et leur reconnaissance.

Tout congrès se doit de comporter une partie de campagne. Elle fut organisée le dernier jour et mena les visiteurs, sous le signe « de l'art roman à l'art abstrait », par Courfaivre et Berlincourt, à Saint-Ursanne et Develier. Autrement dit, elle mit en pleine valeur les vitraux de Léger, d'Estève et de Bissière, comme Lurçat, Remo Rossi et notre collégiale médiévale, sans compter un paysage qui se fit, ce jour-là, tendrement jurassien, ouaté d'une exquise brume mauve, au ras des collines.

jip.

« Le film à l'école »

A propos d'une brochure récente

Voici quelque temps, le corps enseignant primaire vaudois s'est vu doté d'un bref opuscule (33 pages, bibliographie comprise), lui offrant « quelques renseignements d'ordre théorique et pratique sur le film à l'école ».

Après une (trop) brève introduction, quelques remarques utiles définissent les principes généraux d'une didactique de l'enseignement par le film. Mais quel film ? Précisément, la bande dite « d'enseignement », dont la brochure (anonyme, il faut le regretter) nous apprend qu'elle est destinée à « enseigner des faits et des idées précises ». Deux petites pages abordent la question des documentaires. Puis la brochure traite du film « spectaculaire », comme elle dit. Après quoi, elle passe à des exemples de leçons lors desquelles les deux premières catégories de films cités peuvent jouer un rôle utile.

Revenons, sans mettre en cause le texte tout entier, sur les pages consacrées au film « spectaculaire ». C'est de loin, on s'en doute, celui qui exerce, sur les aînés de nos élèves, le plus vif pouvoir d'attraction. Or, si l'auteur estime, avec raison, que « l'école ne peut pas rester plus longtemps passive » dans ce domaine de la culture contemporaine, force est bien de constater qu'elle ne dit rien de la manière dont on peut s'y prendre. Il est vrai que d'excellentes références ornent la bibliographie... Mais sait-on bien qu'en pays vaudois des expériences ont été récemment entreprises, se poursuivent actuellement, pour le plus grand bien des élèves qui en bénéficient ? Il s'agit, rappelons-le, outre les travaux d'initiation habilement entrepris par quelques maîtres secondaires, de l'éducation cinématographique offerte à toute la population scolaire de Montreux durant les deux dernières années de la scolarité.

Comment travaille-t-on ? Quelques films, rarement des « films à vedette », sont fort soigneusement choisis par les responsables de cette tâche. Puis s'élabore un assez lent travail de présentation : lent, disons-nous, puisqu'il est presque toujours le fruit de colloques où les opinions les plus divergentes s'affrontent librement après la première vision du film, entre maîtres. Bien que large part soit réservée à l'esthétique du film, bien que la « grammaire du cinéma » soit approchée, puis pénétrée par de nombreux exemples, il ne semble pas que ce soit là l'aspect essentiel de l'initiation. S'il est exact, en effet, que l'instrument de culture doit être connu, au moins de manière sommaire, n'est-il pas clair que quelques rudiments de cette culture même, qu'il prétend dispenser, peuvent aussi être enseignés ?

Sur ce point, malheureusement, la brochure officielle demeure muette. Imaginons le maître, ou mieux, les maîtres, saisis à la lecture des pp. 11-17 du désir d'entreprendre quelque effort, même occasionnel, pour qu'il soit dit « qu'on ait fait quelque chose » dans le sens d'une éducation cinématographique réelle. Les voici d'abord placés en face des difficultés financières, puis des légales... Mais d'indication pratique, point ! Tout ce qu'apprendront ces collègues bien intentionnés, c'est que « dans tous les cas, l'enfant doit pouvoir, sous la conduite du maître, analyser les images sur le vif, et surtout voir des œuvres » (p. 17). On s'en doutait un peu... Il s'agit aussi « d'éprouver une émotion au contact d'une œuvre d'art ». Bien sûr ! Mais pour-

quoi ne mentionner qu'en passant, comme par accident, la tâche — capitale ! — de formation du sens critique, seul capable, plus tard, de diriger l'indispensable tri qui s'impose dans la production torrentielle ? Ce n'est qu'un aspect, d'ailleurs, des lacunes que présente la brochure dans le domaine cité.

En vérité, il y a de quoi éprouver quelque amertume. Sauf erreur, seules encore en Suisse romande, à ce jour, les autorités municipales et scolaires de Montreux ont accepté les risques (sans parler des charges !) qu'impliquait la mise en œuvre de tout un ensemble réellement formateur dans l'immense champ du cinéma. Les instruments de ce travail, il a fallu, de toutes pièces, les concevoir, les adapter aux circonstances et aux possibilités des élèves, par l'utilisation aussi judicieuse que possible des documents rassemblés. Qui plus est, notre journal professionnel a présenté, naguère, l'essai montreusien avec force détails.

Voilà des faits : leur valeur dépasse celle de n'importe quelles considérations théoriques ! Rappelons que l'initiation au cinéma n'en est qu'à ses premiers balbutiements chez nous. C'est pourquoi une expérience vécue aurait pu servir de point de départ. Rien n'empêchait de la reprendre, ni de la façonner selon d'autres circonstances locales. Encore fallait-il qu'elle fût connue !

Un mot enfin sur l'utilité des contacts. Si vraiment la commission du cinéma scolaire se veut responsable, à l'échelon cantonal, de l'initiation des écoliers vaudois, ne serait-il pas grand temps, pour elle, d'élargir quelque peu le cercle de ses collaborateurs ? Peut-être, au demeurant, y a-t-elle déjà songé. Mais ce point, si important, paraît malheureusement avoir échappé jusqu'ici à l'auteur (anonyme) du texte officiel. Regrettons-le.

Robert Genton.

Errata

Dans l'« Educateur » No 18 du 18 mai 1962, page 340, colonne de droite, 7 premières lignes, une fâcheuse interversion de lignes a pu nuire à la compréhension du texte.

Pour les lecteurs qui désirent conserver ces pages, nous reproduisons cet alinéa dans l'ordre normal. Les membres pourront ainsi le découper et le coller sur le texte primitif.

Voici le texte en question :

Sur des coordonnées sexagésimales, nous portons en abscisse l'axe des « A » ou du bidon de 5 l et en ordonnée l'axe des « B » ou du bidon de 3 l. Nous construisons un parallélogramme de A5/B3 qu'il va falloir considérer en quelque sorte comme une table de billard sur laquelle un mobile heurtant la bande est renvoyé selon la loi « angle d'incidence = angle de réflexion » (dans notre cas, ces angles valant tous 60 degrés).

Signalons aussi la 25e ligne de la colonne de droite de la page 341. Il faut lire :

multiplions chaque membre par (a-b)
 $(a+b)(a-b) > 2b(a-b)$, etc.

Errare humanum est !

Les typos responsables, honteux et confus, vous jurent, mais un peu tard, qu'ils ne recommenceront plus !
 A. F.

● Nouveau manuel de géométrie et d'algèbre



Les classes supérieures du canton de Vaud viennent d'être pourvues d'un nouveau manuel de géométrie et d'algèbre qui présente un intérêt particulier.



En effet, élargissant et renouvelant la matière, l'auteur de la partie géométrie, M. Berthold Bauverd, inspecteur scolaire, s'est appliqué à suivre le conseil d'Henri Poincaré qu'il a placé en tête de son livre :

« Dans l'exposition des premiers principes, il faut éviter trop de subtilité ; là, elle serait plus rebutante et, d'ailleurs, inutile. On ne peut tout démontrer et on ne peut tout définir, et il faudra toujours emprunter l'intuition. »

Faire d'abord observer les faits pour qu'ils tombent sous le sens, imposant à l'esprit de claires déductions aboutissant à de nettes conclusions, telle est la préoccupation première de l'auteur qui n'affirme rien sans avoir fait constater. C'est donc toute une marche à suivre par un enseignement rigoureux que jalonnent les textes et les dessins qui ne comportent, d'ailleurs, qu'un minimum de mots pour commenter et suggérer. On souhaite que les maîtres s'astreignent à suivre la matière et la manière proposées pour que la géométrie apporte vraiment à l'esprit l'enrichissement d'une réflexion, fondée sur des faits aisément perceptibles.

Ainsi la première partie : « L'initiation à la géométrie plane », comporte-t-elle, surtout, des propositions de constructions pour se terminer par le calcul des aires, auquel un enseignement pratique ne saurait renoncer.

La seconde partie innove carrément, puisqu'elle étudie la représentation sur le plan des figures de l'espace, conduisant du dessin perspectif à l'épure et à l'artifice du dessin. Cette « géométrie spatiale » surprendra certainement maîtres et élèves par sa nouveauté ; on ne saurait nier qu'elle constitue la partie la plus originale et intéressante de l'ouvrage. Cette tentative d'initier à une descriptive professionnelle est une manière d'éducation de l'esprit qu'on a jugée, jusqu'ici, inaccessible à de jeunes adolescents. L'effort qu'a réalisé M. Bauverd mérite de retenir l'attention et de rencontrer l'approbation des maîtres qui contribueront certainement à développer ainsi une forme d'imagination, propre à faciliter l'apprentissage des techniques professionnelles.

Quant à la troisième partie : « La géométrie plane », elle précise d'emblée que, « jusqu'ici, nous avons admis

comme vraies, sans les discuter, certaines propriétés des figures qui nous paraissent évidentes. Dès maintenant, nous nous efforcerons de ne rien admettre qui n'ait été démontré, afin qu'il ne subsiste aucun doute ». C'est dire qu'il s'agit de l'étude de quelques théorèmes essentiels de la géométrie plane, suivie naturellement d'exercices, et qui se termine par l'examen des rapports trigonométriques.

Enfin, 12 pages contiennent les tables et formules, dont la solution de maints problèmes exige l'emploi.

Ce nouveau manuel me paraît être une heureuse synthèse d'une géométrie éducative et pratique, et du dessin technique, telle que la demande, aujourd'hui, la formation préprofessionnelle. Son emploi présentera certainement des difficultés, c'est pourquoi le Département de l'instruction publique a prévu des cours d'introduction à l'usage de cet ouvrage ; on se félicite de cette décision, puisqu'elle répond à cette nécessité de la pédagogie prospective qui demande une adaptation ininterrompue de la profession enseignante à l'évolution de la vie sociale et professionnelle. On souhaite que l'on ne se borne pas à un cours d'introduction.



Le deuxième livre : « Algèbre », est l'œuvre de notre collègue, M. André Delacrétaz, maître supérieur à Morges. Lui aussi renonce à de nombreuses définitions et théories. D'emblée, pour relier l'algèbre à l'arithmétique et en montrer en quelque sorte l'utilité, il propose de petits problèmes à résoudre, créant ainsi un pont psychologique, bien propre à faciliter l'introduction aux calculs algébriques, aux transformations des polynômes, puis à la résolution des équations du premier et du second degrés, enfin, par l'étude élémentaire des fonctions, il prépare à la géométrie analytique.

Dans ce volume, on sent aussi la préoccupation de rester le plus près possible de la vie de tous les jours en tenant compte des capacités des enfants.



Ces deux ouvrages peuvent s'obtenir séparément. Ils existent aussi reliés en un seul volume. Ils rendront les plus grands services, non seulement aux élèves des classes supérieures auxquels ils sont destinés, mais aussi aux écoles professionnelles et aux artisans préparant la maîtrise fédérale.

A. Chz.

Guilde de documentation S. P. R.

Pour le degré inférieur et les écoles enfantines, la Guilde de documentation de la Société pédagogique romande vous offre :

- N° 84 : Trois p'tits tours, saynètes pour enfants de 5 à 11 ans. . 1 fr. 80
- N° 55 : Pour mieux connaître les animaux (avec 10 fiches de dessins) 3 fr. 90
- N° 160 : Petites histoires illustrées, 12 fiches (pour les petits),
format 40 × 17 cm.
- N° 143 : 80 fiches pour enseigner la 1^{re} dizaine.

Adressez les commandes à M. Morier-Genoud, Veytaux/Montreux.



1800 mètres

Magnifique point de vue et départ d'excursions
en plein centre des Alpes Vaudoises

Taveyannaz - Solalex - Anzeindaz

Demandez tous renseignements à la Direction à Gryon

Prix spéciaux pour écoles

Melchsee

Le haut-pays riche en lacs
près de la route du Jochpass

Au cœur de la Suisse centrale, un splendide but pour **COURSES D'ÉCOLE** avec ses curiosités historiques, botaniques (réserve alpestre) et géologiques. — Nourriture de première classe et logement à prix modéré dans un **DORTOIR NEUF**. Eau courante chaude et froide dans chaque cabine. Idéal pour écoles, sociétés et camps de vacances.

HOTEL REINHARD au lac Tél. (041) 85 51 55

Demandez le prospectus.

Frau Reinhard-Burri

Une ravissante course pour les écoles, d'un accès facile, agréable et bon marché

Mont-Pèlerin s/ Vevey

par le **FUNICULAIRE**

Prix : Vevey-Plan au Mont-Pèlerin :

1er degré : **SC Fr. 0.70 AR Fr. 1.—**

Tous renseignements tél. (021) 51 29 12.



CHAMPÉRY MORGINS

Région idéale pour courses scolaires
Chemin de fer et autocars

AIGLE - OLLON - MONTHEY - CHAMPÉRY

Renseignements à la Direction AOMC à Aigle

A l'entrée des Gorges de l'Areuse

STOP au CAFÉ-RESTAURANT du PONT, Boudry
Rafraîchissements - Pique-nique - Spécialités italiennes - Vins de 1er choix - Belle place
A. Locatelli - Tél. (038) 6 44 20

Hotel-Restaurant du Col des Mosses

Le relais gastronomique des Alpes vaudoises ouvert toute l'année.

Son grand restaurant, ses terrasses et sa situation.
Grands parcs pour autos - 4 ski-lifts.

Tél. (025) 6 31 92 E. STUCKI-DURGNAT, prop.

On cherche

pour jeune fille (14 ans et demi) fréquentant l'école, place pendant vacances d'été, environ 8-7 - 5-8 comme pensionnaire ou demi-pensionnaire ou au pair auprès d'enfants dans bonne famille parlant français.

Offres à Herbert Hecht, ing. dipl., Würenlos, Argovie, Im Gehren 657.

Col de Jaman

Alt. 1526 m. Tél. 6 41 69. 1 h 30 des Avants, 2 h. de Caux.
Magnifique but de courses pour écoles et sociétés

Restaurant Manoïre

Ouvert toute l'année. Grand dortoir. Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés
P. ROUILLER

L'hôtel-pension

Lac d'Oeschinen

s. Kandersteg O.B. (1600 m. d'altitude) se recommande pour sa bonne cuisine aux prix favorables pour des écoles et sociétés. **Lits, dortoirs.** David Wandfluh-Berger.
Tél. (033) 9 61 19

télesiège
Grindelwald First Visitez la région de First
(alt. 2200 m.)

centre de courses avec une vue incomparable sur les sommets et glaciers de Grindelwald. — Prix réduits pour courses d'école. — Renseignements Tél. (036) 3 22 84



HOTEL - PENSION - RESTAURANT
Les Cheseaux sur St-Cergue
Place de jeux - Parc autos - Pique-nique
Près départ pour La Barillette
Mme N. Vanni **Tél. (022) 9 96 88**

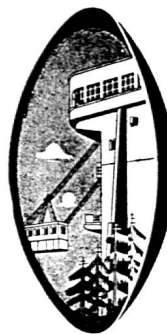
PAPETERIE de ST-LAURENT

Charles Krief

RUE ST-LAURENT 21

Tél. 23 55 77 LAUSANNE Tél. 23 55 77

Satisfait au mieux :
Instituteurs - Etudiants - Ecoliers



Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)

au terminus du tram No 8 Genève-Veyrier

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

Prix spéciaux pour courses scolaires.

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève-Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 24 Pas de l'Echelle.



Anzeindaz

Refuge
Giacominì

Etablissement confortable — Dortoirs séparés — Prix modérés
Transport officiel jeep BARBOLEUSAZ - SOLALEX - ANZEINDAZ
Tél. (025) 5 33 50 — Au centre de la réserve fédérale de chasse
Rodolphe Giacominì, guide.

VR

Chemins de fer neuchâtelois

RVT

Les Brenets et ses magnifiques bassins du Doubs

Les Ponts-de-Martel et sa réserve naturelle du Bois des Lattes

Le Val-de-Travers et son chapeau de Napoléon

CMN

Le Val-de-Ruz et son château féodal de Valangin

LAVEY-LES-BAINS

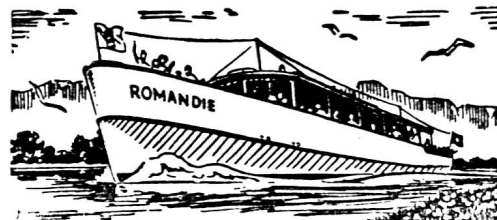
Alt. 417 m. (Vaud). Eau sulfureuse la plus radioactive des eaux thermales suisses. Affections gynécologiques. Catarrhes des muqueuses. Troubles circulatoires. Phlébites.

RHUMATISMES

Bains sulfureux. Bains carbogazeux. Eaux-mères. Bains de sable chaud. Douches-massages. Lavage intestinal. Inhalations. Ondes courtes. Mécanothérapie.

Cuisine soignée. Grand parc. Tennis. Minigolf. Pêche.
Hôtel : mai - septembre. Hôpital ouvert toute l'année.

La belle croisière sur les eaux du Jura



Courses horaire et spéciales ainsi que pour toutes destinations sur les trois lacs.

Renseignements et horaires :

W. KOELLIKER, Port, Neuchâtel - Tél. (038) 5 20 30 ainsi que bureaux de rens. et horaires CFF

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÉBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8. Beau-Séjour

Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Téléférique Loèche-les-Bains - Col de la Gemmi

altitude : 1410-2322 mètres. Le nouveau téléphérique vous amène en huit minutes au sommet du col de la Gemmi. Billets spéciaux pour écoles et sociétés. Prospectus sur demande.

Téléphone (027) 5 42 01

Sporthotel Wildstrubel à la hauteur du Col de la Gemmi

2322 mètres d'altitude, téléphone (027) 5 42 01.

Le col de la Gemmi est ouvert à partir du 15 juin. Prix spéciaux pour écoles et sociétés. Prospectus et tarifs sur demande.

Fam de Villa.